

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 17 mai 2017 à 14 h 00, à la MRC de Manicouagan, au 768, rue Bossé, Baie-Comeau.

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Préfet
M ^{me}	Léa Thibault	Représentante de Baie-Comeau
M.	Yvan Chouinard	Représentant de Baie-Trinité
M ^{me}	Nicole Champagne	Mairesse de Godbout
M.	Michel Lévesque	Maire de Franquelin
M.	Normand Morin	Maire de Pointe-Lebel
M.	André Lepage	Maire de Pointe-aux-Outardes
M.	Yoland Émond	Maire de Chute-aux-Outardes
M.	Joseph Imbeault	Maire de Ragueneau
M ^{me}	Lise Fortin	Secrétaire-trésorière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude Martel, préfet, procède à l'ouverture de la séance à 14 h 00.

Rés. 2017-103 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur motion de monsieur Normand Morin, il est proposé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté par la secrétaire-trésorière adjointe en enlevant :

- 6.3) Mise en place d'un banc d'essai - Caribou forestier
- 6.18) PSPS volet rural - Ragueneau / Municipalité de Ragueneau

En ajoutant :

- 7.1) Octroi de contrat - Services professionnels en ingénierie - Réhabilitation des chaussées aéroportuaires

Les affaires nouvelles sont fermées.

Rés. 2017-104 **3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2017**

Sur motion de madame Léa Thibault, il est proposé et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2017.

Rés. 2017-105 **4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - AVRIL 2017**

Sur motion de monsieur Michel Lévesque, il est proposé et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport mensuel du TNO pour le mois d'avril 2017 incluant la compilation des données.

Rés. 2017-106 **5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Sur motion de monsieur André Lepage, il est proposé et unanimement résolu d'accepter le dépôt de la correspondance figurant sur la liste 2017-05.

6. AFFAIRES COURANTES

Rés. 2017-107 **6.1 Autorisation du paiement des comptes - Avril 2017**

Sur motion de madame Nicole Champagne, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes de la MRC de Manicouagan et de l'aéroport de Baie-Comeau pour un montant de 486 374,53 \$.

Rés. 2017-108 **6.2 Dépôt des activités de fonctionnement et état de la situation financière MRC / TNO / Gestion foncière**

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'accepter le dépôt des activités de fonctionnement et de l'état de la situation financière de la MRC, du TNO et de la gestion foncière au 30 avril 2017.

6.3 Mise en place d'un banc d'essai - Caribou forestier

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Rés. 2017-109 **6.4 Adoption du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Manicouagan a appuyé, par sa résolution 2014-32 la conception et la mise en oeuvre d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT le PDZA élaboré par la direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et présenté aux membres du comité consultatif agricole de la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif agricole recommande favorablement l'adoption du document intitulé PDZA de la MRC de Manicouagan.

Sur motion de monsieur Normand Morin, il est proposé et unanimement résolu d'adopter le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Manicouagan.

Rés. 2017-110 **6.5 Fonds de mise en valeur des TPI/ Modification à la résolution 2017-24**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de sa résolution # 2017-24, la MRC de Manicouagan affectait un montant de 150 000 \$ pour la réalisation de projets dans le cadre du FMVTPI pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que 24 projets totalisant 422 700,19 \$ ont été déposés, lesquels ont été soumis pour analyse au comité multiressources le 11 mai dernier.

Sur motion de monsieur Yvan Chouinard, il est proposé et unanimement résolu de modifier la résolution # 2017-24 afin que le montant de 150 000 \$ approprié du Fonds de mise en valeur des TPI (FMVTPI) soit majoré à 200 000 \$ pour l'année 2017.

Rés. 2017-111 **6.6 Autorisation de projets 2017 / Fonds de mise en valeur des TPI**

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan, en vertu de sa résolution 2017-110, a approprié un montant de 200 000 \$ du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales pour la réalisation de projets pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que le comité multiressources a procédé à la sélection des projets le 11 mai 2017.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan approuve les projets totalisant 200 000 \$, lesquels sont recommandés par le comité multiressources dans le cadre du Fonds de mise en valeur des TPI, à savoir:

FMVTPI-1701	Société historique de la Côte-Nord Phips, 1690 : Vestiges de tempêtes	3 000,00 \$
FMVTPI-1703	Club Manic-Quad Élargir les côtés pour les véhicules hors-route et réfection de la surface de roulement	25 000,00 \$
FMVTPI-1704	Croisières Baie-Comeau Développement de l'accueil touristique	22 642,50 \$
FMVTPI-1707	Les Amis du Boisé de la Pointe St-Gilles Rénovation au Boisé de la Pointe St-Gilles	15 000,00 \$
FMVTPI-1708	La Corporation Plein Air Manicouagan Mise en valeur des sites récréotouristiques du Jardin des glaciers	10 247,74 \$
FMVTPI-1710	Club de ski Norfond Passerelle Jean-Turbis	22 642,50 \$
FMVTPI-1711	Association des motoneigistes de Manicouagan Réfection de la passerelle VHR de la rivière Godbout	20 407,17 \$
FMVTPI-1712	Parc nature de Pointe-aux-Outardes Consolidation de l'offre et des services touristiques	25 000,00 \$

FMVTPI-1713	Corporation de développement touristique de la Péninsule Manicouagan Création de 2 emplois étudiants destinés au service d'accueil des visiteurs au bureau d'accueil de Ragueneau et projet d'animation	9 217,59 \$
FMVTPI-1717	Corporation Eau Grand Air Ciné-Parc Eau Grand Air	4 200,00 \$
FMVTPI-1718	OBVM Suivi de la montaison de la population de ouananiches du réservoir Outardes 2	22 642,50 \$
FMVTPI-1719	Club nautique de Baie-Comeau Rendez-vous naval 2017 - Course des grands voiliers- Escale Baie-Comeau	10 000,00 \$
FMVTPI-1724	La Maison des jeunes La Relève Mets ta ville en scène III	10 000,00 \$

Rés. 2017-112 **6.7 Autorisation de projets PADF 2017-2018**

CONSIDÉRANT que le comité multiressources a procédé à la sélection des projets le 11 mai 2017 dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

Sur motion de madame Nicole Champagne, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan approuve les projets totalisant 317 805,08 \$, lesquels sont recommandés par le comité multiressources dans le cadre du PADF, à savoir :

PADF-1701	Gang du Sédillot Installation de ponceaux	37 370,00 \$
PADF-1702	Association des propriétaires de chalet du chemin du camp 5 Entretien d'urgence et préventif du chemin du camp 5	9 150,00 \$
PADF-1703	Association lac Laliberté Réparation du chemin d'accès 2017	20 000,00 \$
PADF-1704	Club Quad Les Aventuriers des 7 rivières Réfection de ponceaux	20 852,00 \$
PADF-1705	Association des utilisateurs de la route de contournement Débroussaillage de bordure de route	10 000,00 \$
PADF-1706	Association des propriétaires de chalets du Domaine du lac Donlon inc. Remplacement d'un ponceau, rehaussement du chemin et débroussaillage	12 741,99 \$
PADF-1707	Société d'aménagement de Baie-Trinité inc. Chemin multi-usages Baie-Trinité	33 877,50 \$
PADF-1708	Association des propriétaires de chalets du Lac Salé Travaux d'amélioration aux chemins d'accès et au stationnement du Lac Salé	10 175,00 \$

PADF-1709	Association des propriétaires de chalets des lacs la Loutre et Pascal inc. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)	24 609,09 \$
PADF-1710	Association des propriétaires de chalets de Mont Blanc Élargissement du chemin principal	33 190,00 \$
PADF-1711	Cégep de Baie-Comeau Gestion de la Forêt d'enseignement et de recherche Comeau (FER Comeau 093050)	7 927,50 \$
PADF-1712	CEDFOB Développement d'un modèle de micro-distribution de plaquettes forestières pour l'approvisionnement de petites unités	7 286,00 \$
PADF-1713	Association des utilisateurs du chemin SDO Entretien de la route C-901 - Chemin SDO	58 919,00 \$
PADF-1714	Association des propriétaires et résidents de la rue des Merisiers, Franquelin Amélioration d'un tronçon de chemin sur la rue des Merisiers à Franquelin	9 500,00 \$
PADF-1715	Club Manic-Quad Réfection de ponceaux	11 590,00 \$
PADF-1716	Comité de développement touristique et économique de Godbout Accès sécuritaire à la Zec Godbout	10 617,00 \$

Rés. 2017-113 **6.8 Dépôt du rapport sur l'état des créances irrécouvrables du FLI pour 2016**

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan doit transmettre au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) le rapport sur les créances irrécouvrables du Fonds Local d'investissement (FLI) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport sur les créances irrécouvrables du FLI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

Que ledit rapport soit transmis au MESI.

Rés. 2017-114 **6.9 Demande de contribution financière - Comité de sécurité Route 389**

CONSIDÉRANT que le Comité de sécurité Route 389 a pour objectif d'étudier la problématique de la sécurité des usagers de cette route dans une approche stratégique afin d'y apporter des solutions;

CONSIDÉRANT l'achalandage accru de la Route 389, le comité souhaite poursuivre ses activités de sensibilisation et pour ce faire, sollicite une contribution financière auprès de ses partenaires.

Sur motion de madame Léa Thibault, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan accepte de contribuer financièrement pour un montant de 1 000 \$, afin que le comité puisse concerter les intervenants du milieu, sensibiliser la population à la sécurité routière en élaborant des programmes de sensibilisation, de formation et de prévention et réaliser des campagnes d'information publique. Ces argents seront appropriés à même le budget du TNO de la Rivière-aux-Outardes et versés à l'ATR Manicouagan Comité de sécurité Route 389.

Rés. 2017-115 **6.10 Location d'un appareil multifonction - MRC**

CONSIDÉRANT que le contrat de location du photocopieur de la MRC sera échu le 12 juin 2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 14.7.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), les règles d'adjudication des contrats par la MRC ne s'appliquent pas aux acquisitions dont les conditions ont été négociées par le Centre des services partagés du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat comportant une dépense inférieure à 25 000 \$.

Sur motion de monsieur André Lepage, il est proposé et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de l'entreprise Technologix Solutions d'Affaires transmise à la MRC pour la location d'un appareil multifonction Xerox AltaLink C8070, pour une durée de 60 mois au coût annuel de 3 427,68 \$, taxes en sus.

Que la directrice générale ou la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à signer les documents nécessaires à la location dudit appareil.

Rés. 2017-116 **6.11 Certificat de conformité - Règlement 2017-916 (permis et certificats) de la Ville de Baie-Comeau**

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Manicouagan est en vigueur sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT qu'en date du 20 mars 2017, la Ville de Baie-Comeau a adopté, par la résolution 2017-102, le règlement 2017-916 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges ;

CONSIDÉRANT que les articles 137.2 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme obligent les municipalités locales à soumettre à la MRC pour analyser leur conformité eu égard aux objectifs du

schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

1° tout règlement qui modifie ou remplace le règlement de zonage, de lotissement ou de construction;

2° l'un ou l'autre des règlements prévus aux sections VII à XI et XIII du CHAPITRE IV et à l'article 116;

3° tout règlement qui modifie ou remplace un règlement visé au paragraphe 2°;

CONSIDÉRANT

qu'à la suite de l'étude du règlement 2017-916 de la Ville de Baie-Comeau, le conseil de la MRC de Manicouagan est d'avis que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Sur motion de monsieur Michel Lévesque, il est proposé et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du RCI 2016-09 relatif au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges, et ce, pour le règlement 2017-916 de la Ville de Baie-Comeau afin de remplacer le règlement 2012-820 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Rés. 2017-117 **6.12 Certificat de conformité - Règlement 2017-919 (zonage) de la Ville de Baie-Comeau**

CONSIDÉRANT

que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Manicouagan est en vigueur sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau ;

CONSIDÉRANT

qu'en date du 18 avril 2017, la Ville de Baie-Comeau a adopté, par la résolution 2017-153, le règlement 2017-919 modifiant le règlement 2003-644 concernant le zonage ;

CONSIDÉRANT

que les articles 137.2 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme obligent les municipalités locales à soumettre à la MRC pour analyser leur conformité eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé :

1° tout règlement qui modifie ou remplace le règlement de zonage, de lotissement ou de construction;

2° l'un ou l'autre des règlements prévus aux sections VII à XI et XIII du CHAPITRE IV et à l'article 116;
3° tout règlement qui modifie ou remplace un règlement visé au paragraphe 2°

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'étude du règlement 2017-919 de la Ville de Baie-Comeau, le conseil de la MRC de Manicouagan est d'avis que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé pour le règlement 2017-919 de la Ville de Baie-Comeau afin de modifier le règlement 2003-644 concernant le zonage, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Rés. 2017-118 **6.13 Certificat de conformité - Règlement 479-2017 (zonage) Municipalité de Pointe-Lebel**

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Manicouagan est en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-Lebel;

CONSIDÉRANT qu'en date du 18 avril 2017, la municipalité de Pointe-Lebel a adopté, par la résolution 2017-04-81, le règlement 479-2017 afin de modifier le règlement de zonage numéro 461-2015 relativement au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges ;

CONSIDÉRANT que les articles 137.2 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme obligent les municipalités locales à soumettre à la MRC pour analyser leur conformité eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé :

1° tout règlement qui modifie ou remplace le règlement de zonage, de lotissement ou de construction;
2° l'un ou l'autre des règlements prévus aux sections VII à XI et XIII du CHAPITRE IV et à l'article 116;
3° tout règlement qui modifie ou remplace un règlement visé au paragraphe 2°

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'étude du règlement 479-2017 de la municipalité de Pointe-Lebel, le conseil de la MRC de Manicouagan est d'avis que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Sur motion de monsieur Yvan Chouinard, il est proposé et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé pour le règlement 479-2017 de la

municipalité de Pointe-Lebel afin de modifier le règlement 461-2015 concernant le zonage, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Rés. 2017-119 **6.14 PSPS volet rural - Godbout / Municipalité de Godbout**

CONSIDÉRANT le projet de Parc récréatif de la Municipalité de Godbout, lequel consiste à acquérir des équipements usagés de skate parc et à aménager le terrain pour recevoir les modules et permettre la pratique d'autres sports comme le tennis, le basketball ainsi que le tennis de table extérieur;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite offrir des environnements favorables aux saines habitudes de vie à sa population et attirer d'autres familles à venir à Godbout;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité aviseur pour ce projet évalué à 26 298 \$.

Sur motion de monsieur André Lepage, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser ID Manicouagan (CLD) à verser à la Municipalité de Godbout un montant de 7 408 \$ à même l'enveloppe budgétaire 2017 de la PSPS - volet rural Godbout, pour son projet de Parc récréatif.

Rés. 2017-120 **6.15 PSPS volet rural - TNO / Organisme de Bassins Versants Manicouagan**

CONSIDÉRANT le projet de l'Organisme de Bassins Versants Manicouagan, lequel consiste à fabriquer et installer une nouvelle cage de capture pour le suivi de la montaison de la population de ouananiches du réservoir Outardes-2, à la passe migratoire sur la rivière au Loup Marin;

CONSIDÉRANT le partenariat établi entre Hydro-Québec, le Cégep de Baie-Comeau et l'OBVM pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT la dérogation demandée à l'égard de la mise de fonds monétaire de 5 % provenant de l'organisme porteur du projet, compte tenu du partenariat avec le Cégep dont la contribution financière est de 13 %;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité aviseur pour ce projet évalué à 50 542 \$.

Sur motion de monsieur Normand Morin, il est proposé et unanimement résolu :

D'accepter la dérogation demandée à l'égard de la mise de fonds monétaire requise de l'organisme porteur du projet.

D'autoriser ID Manicouagan (CLD) à verser à l'Organisme de Bassins Versants Manicouagan un montant de 10 318 \$ à même l'enveloppe budgétaire 2016 de la PSPS - volet rural TNO, pour le projet de suivi de la montaison de la population de ouananiches du réservoir aux Outardes-2, conditionnellement à l'obtention des autorisations et permis nécessaires.

Rés. 2017-121 **6.16 PSPS volet rural - Territorial / L'Accorderie de la Manicouagan**

CONSIDÉRANT le projet de l'Accorderie de la Manicouagan - Phase 2, lequel se veut la poursuite du démarrage de l'Accorderie dans les municipalités rurales de la Manicouagan, par l'organisme nouvellement constitué en organisme à but non lucratif sous le nom de l'Accorderie de la Manicouagan;

CONSIDÉRANT l'embauche d'une ressource pour un total de 26 semaines et ce, à même le résiduel du montant initialement accordé par la PSPS-volet rural au niveau territorial;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité aviseur pour ce projet évalué à 21 635 \$.

Sur motion de madame Léa Thibault, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser ID Manicouagan (CLD) à verser à l'Accorderie de la Manicouagan un montant de 17 308 \$ à même l'enveloppe budgétaire 2016 de la PSPS - volet rural Territorial, pour le projet de Démarrage de l'Accorderie de la Manicouagan - Phase 2.

Rés. 2017-122 **6.17 PSPS volet rural - TNO / ID Manicouagan (CLD)**

CONSIDÉRANT le projet d'ID Manicouagan (CLD), lequel consiste à la caractérisation du minerai de la propriété Nathalie, localisée à environ 60 km au nord-est de Baie-Comeau via le chemin de la Tounustouc;

CONSIDÉRANT qu'ID Manicouagan entreprend une caractérisation du minerai en laboratoire afin d'obtenir confirmation du potentiel d'exploitation;

CONSIDÉRANT que le projet permettra de documenter les opportunités d'affaires et de les proposer aux gens du milieu.

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité aviseur pour ce projet évalué à 27 351 \$.

Sur motion de madame Nicole Champagne, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser ID Manicouagan (CLD) à se verser un montant de 21 881 \$ à même les enveloppes budgétaires 2016 et 2017 de la PSPS - volet rural TNO, pour le projet de Caractérisation du minerai - Propriété Nathalie.

6.18 PSPS volet rural - Ragueneau / Municipalité de Ragueneau

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Rés. 2017-123 **6.19 Avenant mandat d'ingénierie / Remplacement d'une chaudière - Aéroport**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-162 mandatant le Groupe-conseil TDA pour la préparation d'un devis, la description des travaux et la surveillance des travaux pour le remplacement d'une chaudière à l'huile à l'aérogare de Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT que la découverte de la présence d'amiante a occasionné le report des soumissions et la préparation d'un document en collaboration avec la CNESST, relativement à la décontamination nécessaire en début de travaux de remplacement de la chaudière;

CONSIDÉRANT le travail supplémentaire requis par l'équipe du Groupe-conseil TDA et l'avenant #1 au mandat d'ingénierie émis le 1^{er} mai 2017.

Sur motion de monsieur Yvan Chouinard, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser l'avenant #1 au mandat d'ingénierie pour un montant de 1 058,80 \$, taxes en sus, pour les travaux supplémentaires reliés à la découverte d'amiante.

D'autoriser la directrice générale à approprier les sommes requises du surplus accumulé non affecté de l'aéroport.

Rés. 2017-124 **6.20 Projet de Loi 122 / Référendum**

CONSIDÉRANT que le 6 décembre dernier, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi no 122 : Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi répond aux demandes des municipalités en matière de développement économique, de fiscalité, d'aménagement du territoire et d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les conseils municipaux sont démocratiquement élus, responsables et imputables;

CONSIDÉRANT que les conseils municipaux ont pour responsabilité de prendre des décisions dans l'intérêt collectif de leur municipalité;

CONSIDÉRANT que le mécanisme d'approbation référendaire peut constituer un moyen de faire valoir les intérêts particuliers au détriment des projets d'intérêt collectif;

CONSIDÉRANT que les municipalités se doteront d'outils de consultation publique qui favoriseront la participation des citoyens en amont de l'implantation des projets.

Sur motion de monsieur André Lepage, il est proposé et unanimement résolu :

Que le conseil de la MRC de Manicouagan demande aux parlementaires d'étudier avec diligence le projet de loi 122 afin qu'il soit adopté avant la fin des travaux de la présente session parlementaire.

Que la présente résolution soit transmise à M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à M. Pierre Arcand, ministre responsable de la région Côte-Nord, à M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque, à la FQM, à l'UMQ et à toutes les municipalités de la MRC de Manicouagan.

Rés. 2017-125 **6.21 Fin de l'Entente relative à l'exploitation du Parc régional Boréal / CPAM**

CONSIDÉRANT la résolution 2017-99 par laquelle la MRC de Manicouagan a signifié au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) qu'elle mettait fin à l'Entente générale pour l'exploitation du Parc régional Boréal;

CONSIDÉRANT l'article 5 de l'Entente relative à l'exploitation du Parc régional Boréal intervenue avec la Corporation Plein Air Manicouagan le 17 juin 2015;

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan informe la Corporation Plein Air Manicouagan qu'elle met fin à l'Entente relative à l'exploitation du Parc régional Boréal et qu'à cet effet, un avis de résiliation de quatre-vingt-dix (90) jours est donné conformément à ladite entente.

Rés. 2017-126 **6.22 Nomination d'un représentant à la TGIRT de la Haute-Côte-Nord**

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le MFFP doit maintenir en place des tables de gestion intégrée des ressources du territoire (TGIRT) pour chaque unité d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT que l'unité d'aménagement 097-51, située en partie sur le territoire de la MRC de Manicouagan, est sous la gestion de la TGIRT de la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que le siège réservé à la MRC de Manicouagan au sein de ladite table est vacant.

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu de nommer M. Philippe Poitras, directeur de la gestion foncière, pour siéger à titre de représentant de la MRC de Manicouagan au sein de la TGIRT de la Haute-Côte-Nord.

Rés. 2017-127 **6.23 Radiation des créances du FLI**

CONSIDÉRANT les recommandations reçues d'ID Manicouagan (CLD), organisme agissant à titre de délégataire du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS), relativement à la radiation de créances du FLI/FLS au 27 mars 2017.

Sur motion de monsieur Michel Lévesque, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser la radiation de trois (3) dossiers dont les créances sont jugées irrécouvrables pour le FLI/FLS, à savoir:

Dossier	Montant autorisé	Perte
FLI/FLS-075	11 040,00 \$	6 360,83 \$
FLI/FLS-080	4 800,00 \$	3 260,64 \$
FLI/FLS-085	17 520,00 \$	13 428,42 \$
Total	33 360,00 \$	23 049,89 \$

Rés. 2017-128 **6.24 Autorisation de signature - Ententes de contribution PAIA**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2013-247, la MRC de Manicouagan a déposé une demande d'aide financière au programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA) de Transports Canada afin de procéder à la réhabilitation des aires de mouvement de l'aéroport de Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2016-163, la MRC de Manicouagan a déposé une demande d'aide financière au PAIA afin de procéder à l'enlèvement et au remplacement des panneaux d'amiante de l'aéroport de Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT que des ententes de contribution devront intervenir entre Transports Canada et la MRC de Manicouagan pour le versement des argents par Transports Canada, advenant leur acceptation.

Sur motion de madame Nicole Champagne, il est proposé et unanimement résolu que le préfet, monsieur Claude Martel ou le préfet suppléant, monsieur André Lepage et la directrice générale, madame Patricia Huet ou la secrétaire-trésorière adjointe, madame Lise Fortin, soient et sont autorisés à signer toute entente de contribution à intervenir éventuellement avec Transports Canada pour la réhabilitation des aires de mouvement ainsi que l'enlèvement et le remplacement des panneaux d'amiante de l'aéroport de Baie-Comeau.

7. AFFAIRES NOUVELLES

Rés. 2017-129 **7.1 Octroi de contrat - Services professionnels en ingénierie - Réhabilitation des chaussées aéroportuaires**

- CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée au programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA) de Transports Canada afin de procéder à la réhabilitation des aires de mouvement de l'aéroport de Baie-Comeau;
- CONSIDÉRANT la résolution 2017-36 par laquelle la MRC de Manicouagan a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis définitifs et la surveillance desdits travaux de réhabilitation;
- CONSIDÉRANT que les honoraires professionnels en ingénierie sont admissibles dans le coût de projet;
- CONSIDÉRANT que trois (3) entreprises ont répondu à l'appel d'offres, soit WSP Canada inc., Gestion Aérotech et SNC-Lavalin;
- CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le comité dûment formé à cet effet;
- CONSIDÉRANT qu'après analyse, le comité recommande l'octroi du mandat en faveur de l'entreprise Gestion Aérotech, seul soumissionnaire ayant obtenu le pointage minimal permettant l'ouverture de l'enveloppe contenant le prix.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu :

D'octroyer le mandat relatif au contrat de services professionnels en ingénierie pour la réhabilitation des chaussées aéroportuaires à l'entreprise Gestion Aérotech, au montant de 137 018,01 \$ taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et à leur soumission datée du 16 mars 2017.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'obtention d'une aide financière et à la signature d'une entente de contribution du gouvernement fédéral dans le cadre du PAIA, ainsi qu'à l'obtention d'un décret provincial permettant à la MRC de recevoir une telle contribution financière du fédéral.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gaston Lessard demande quels sont les objectifs du Comité de sécurité Route 389.

Les journalistes posent des questions sur les sujets suivants :

- Valeur des projets déposés au FMVTPI comparativement à l'année précédente
- Le but visé par le PDZA, à savoir si c'est nouveau et est-ce que ça concerne que la culture des petits fruits

- Le projet de skate parc de la municipalité de Godbout, ainsi que la proportion du nombre d'adultes et de jeunes dans la population de la municipalité
- Les raisons du report de la résolution relative à la mise en place d'un banc d'essai pour le caribou forestier. À cet égard, le préfet mentionne que la MRC veut entre autres être partenaire dans le projet du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Rés. 2017-130 **9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur motion de madame Léa Thibault, il est proposé et unanimement résolu que la séance soit levée à 15 h 10.

CLAUDE MARTEL
PRÉFET

LISE FORTIN
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
ADJOINTE

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

CLAUDE MARTEL
PRÉFET

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN

768, RUE BOSSÉ, BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G5C 1L6

ORDRE DU JOUR

**SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 MAI 2017 À 14 H 00
SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE MANICOUAGAN**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2017**
- 4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - AVRIL 2017**
- 5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 6. AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1.** Autorisation du paiement des comptes - Avril 2017
 - 6.2.** Dépôt des activités de fonctionnement et état de la situation financière MRC / TNO / Gestion foncière
 - 6.3.** Mise en place d'un banc d'essai - Caribou forestier
 - 6.4.** Adoption du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
 - 6.5.** Fonds de mise en valeur des TPI/ Modification à la résolution 2017-24
 - 6.6.** Autorisation de projets 2017 / Fonds de mise en valeur des TPI
 - 6.7.** Autorisation de projets PADF 2017-2018
 - 6.8.** Dépôt du rapport sur l'état des créances irrécouvrables du FLI pour 2016
 - 6.9.** Demande de contribution financière - Comité de sécurité Route 389
 - 6.10.** Location d'un appareil multifonction - MRC
 - 6.11.** Certificat de conformité - Règlement 2017-916 (permis et certificats) de la Ville de Baie-Comeau
 - 6.12.** Certificat de conformité - Règlement 2017-919 (zonage) de la Ville de Baie-Comeau

- 6.13.** Certificat de conformité - Règlement 479-2017 (zonage)
Municipalité de Pointe-Label
- 6.14.** PSPS volet rural - Godbout / Municipalité de Godbout
- 6.15.** PSPS volet rural - TNO / Organisme de Bassins Versants
Manicouagan
- 6.16.** PSPS volet rural - Territoriale / L'Accorderie de la Manicouagan
- 6.17.** PSPS volet rural - TNO / ID Manicouagan (CLD)
- 6.18.** PSPS volet rural - Ragueneau / Municipalité de Ragueneau
- 6.19.** Avenant mandat d'ingénierie / Remplacement d'une chaudière -
Aéroport
- 6.20.** Projet de Loi 122 / Référendum
- 6.21.** Fin de l'Entente relative à l'exploitation du Parc régional Boréal /
CPAM
- 6.22.** Nomination d'un représentant à la TGIRT de la Haute-Côte-Nord
- 6.23.** Radiation des créances du FLI
- 6.24.** Autorisation de signature - Ententes de contribution PAIA

7. AFFAIRES NOUVELLES

- 7.1** Octroi de contrat - Services professionnels en ingénierie - Réhabilitation
des chaussées aéroportuaires

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

